

Environnement et Changement climatique Canada (ECCC)

Objet : Commentaires d'Équiterre dans le cadre de la Consultation – Feuille de route sur les plastiques contenus dans les produits électroniques

Cette lettre a pour but de vous faire parvenir les commentaires d'Équiterre dans le cadre de la consultation du gouvernement fédéral pour la Feuille de route sur les plastiques contenus dans les produits électroniques.

Équiterre est d'ailleurs très enthousiaste de constater que la réparation et la réutilisation de ces produits sont nommées comme les deux stratégies à prioriser, respectant ainsi réellement la hiérarchie des 3RV-E.

1. Collecte de données

Équiterre est d'avis que plusieurs données dans le domaine sont manquantes et qu'elles pourraient aider à prendre de meilleures décisions pour favoriser la réparation et le réemploi des appareils électroniques. Toutefois, ce manque de données ne doit pas non plus freiner l'action en ce sens, car, comme énoncé dans le document de consultation, les données actuellement disponibles « suffisent à illustrer les avantages environnementaux offerts par la prolongation de la durée de vie des produits dans le secteur de l'électronique ainsi qu'à souligner la nécessité de prendre des mesures supplémentaires ».

Nous croyons donc que des travaux devraient être menés sur les retombées potentielles de certaines mesures de politiques publiques favorisant la réparation et le réemploi de ces biens. Le coût de la réparation ayant été identifié comme un frein majeur par plusieurs études à travers le monde, et par l'étude pancanadienne d'Équiterre diffusée en 2022¹, des travaux sur les effets de diverses mesures fiscales et financières mises en place ailleurs pourraient être conduits (ex. effets des subventions offertes à la population pour la réparation dans quelques pays européens, effets d'un crédit d'impôt fédéral offert pour la réparation, applicabilité et effets d'un fonds de réparation ou de réemploi provincial, effets d'une taxe sur les

¹ Côté, Amélie, et Julie-Christine Denoncourt. (2022). « [Pour des appareils électroménagers et électroniques réparables au Canada. Diagnostic, enjeux et solutions](#) ». Équiterre.

produits moins réparables ou moins durables, etc.). Des recherches sur le coût « raisonnable » d'une réparation selon les consommateurs et consommatrices au Canada seraient également intéressantes à réaliser afin de bien guider la mise en place de mesures financières et fiscales. Des travaux en ce sens ont été réalisés, mais ne couvrent pas le Canada². Ces diverses études permettraient de cibler et de façonner les mesures adéquates à mettre en place pour contrer ce frein financier à la réparation.

Des données plus à jour sur l'utilisation du réemploi pour les produits électroniques par la population seraient également les bienvenues afin d'identifier quels appareils sont plus souvent et moins souvent réemployés par les Canadiennes et Canadiens et pourquoi. Plusieurs études ou rapports réalisés au Canada sur le réemploi existent, mais ces travaux se concentrent davantage sur les textiles.

Enfin, de manière générale, il y a un manque de données sur la circularité au Canada ; le dernier rapport sur le sujet date de 2021³. La province du Québec a également fait l'exercice en 2021⁴. Un portrait pour le pays, avec des données par province si possible, serait pertinent. Un certain niveau de granularité permettant d'obtenir des données par secteur, dont les électroniques, serait également intéressant dans le cadre des objectifs de la présente feuille de route. L'étude sur la refabrication et les autres processus de conservation de la valeur au Canada publiée en 2021 est un bon point de départ et fournit un portrait utile, mais partiel. Afin de répondre à la volonté d'ECCC d'examiner et de soutenir des solutions qui pourraient être mises en œuvre dans d'autres secteurs, comme le document de consultation le souligne, un portrait pour le pays serait pertinent.

2. Collaboration

En ce qui concerne la collaboration pour élaborer une feuille de route, Équiterre est d'avis que davantage d'acteurs que seulement le fédéral et les industries devraient prendre part au processus. Les acteurs du terrain, comme les entreprises de

² Voir : McCollough (2007). « [The effect of income growth on the mix of purchases between disposable goods and reusable goods](#) », Commission européenne et al. (2019), « [Analysis and development of a scoring system for repair and upgrade of products – Final report](#) », Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) (2021). « [Fonds réparation de la filière équipements électriques et électroniques](#) » et Fachbach et al. (2022). « [Drivers of the consumers' intention to use repair services, repair networks and to self-repair](#) ».

³ Le Comité d'experts sur l'économie circulaire au Canada. (CAC). (2021). « [Un tournant décisif](#) ».

⁴ Circle Economy (2021). « [Rapport sur l'indice de circularité de l'économie Québec](#) ».

réparation et de réemploi dans le domaine électronique devraient aussi avoir leur voix au chapitre, dont les entreprises d'économie sociale qui sont très actives dans ce domaine. Les entreprises de réparation ont une grande connaissance des produits, de leur conception, des bris les plus fréquents, etc. Les entreprises de réemploi récoltent souvent des données sur les produits reçus et revendus à la population, pouvant ainsi contribuer de manière pertinente aux réflexions sur les actions à entreprendre dans le cadre d'une feuille de route.

Ces acteurs font également face à des réalités et obstacles particuliers, différents de ceux des acteurs gouvernementaux et des fabricants, et sont parfois plus près de la clientèle, enrichissant ainsi les discussions.

L'identification des « pratiques exemplaires, des directives publiques ou des objectifs ambitieux » et des obstacles et solutions devrait également se faire avec ces acteurs, car ils constituent déjà des sources de solutions et ils connaissent bien les obstacles auxquels eux-mêmes ou les consommateurs et consommatrices font face.

3. Innovation

3.1 Éducation et perfectionnement dans le secteur de la réparation

Équiterre se réjouit de certaines mesures proposées dans cette section et souhaiterait amener des réflexions supplémentaires sur ces dernières.

En ce qui a trait au soutien à l'éducation et au perfectionnement des compétences propres aux secteurs, nous avons déjà signalé le manque de professionnel(le)s dans le milieu de la réparation⁵. Au Canada, le nombre d'employé(e)s dans le domaine de la réparation et l'entretien de matériel électronique et de matériel de précision a diminué de 24 % entre 2004 et 2024, passant de 10 423 à 7 899⁶. Le gouvernement fédéral doit s'assurer que le nombre de salarié(e)s dans ce domaine cesse de décroître s'il veut réellement encourager la population à adopter cette habitude de consommation circulaire. Il peut notamment travailler avec les provinces en ce sens, comme l'éducation et la formation sont des compétences provinciales. Bien que les

⁵ Équiterre. (2024). « [Agir sur les freins à la réparation : dynamiser l'offre de formation et structurer un système d'accès aux pièces de rechange](#) ».

⁶ Statistique Canada. (2025). « [Emploi selon l'industrie, données mensuelles désaisonnalisées](#) » (catégorie 8112).

provinces aient davantage de pouvoirs en la matière, le gouvernement canadien peut participer aux efforts de valorisation des métiers de la réparation en faisant la promotion de leurs attraits et de l'employabilité des diplômé(e)s du secteur.

3.2 Sensibilisation du public et des secteurs de l'industrie

Les campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) sont très importantes pour viser des changements de comportement. Le gouvernement fédéral pourrait innover dans la façon de mettre de l'avant les habitudes de consommation circulaires, comme la réparation et le réemploi. Le gouvernement pourrait mettre sur pied une campagne de publicité et de promotion nationale pour promouvoir ces pratiques et faire ainsi contrepoids à la publicité commerciale qui pousse généralement les individus à se procurer un produit neuf. Les publicités diffusées en France en 2023 et 2024 par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) peuvent servir d'exemple. Quatre différentes publicités ont été diffusées dans tout le pays : l'une incitant à réparer un bien, l'autre invitant un consommateur à louer un outil plutôt que d'en acheter un neuf et deux publicités incitant une personne à ne pas acheter un nouveau vêtement.⁷

Du côté de la sensibilisation des entreprises, le gouvernement pourrait communiquer sur les avantages des modèles d'affaires plus circulaires, comme l'offre de services d'entretien, de réparation ou de location d'appareils électroniques. Certaines entreprises canadiennes ou étrangères offrant ces services pourraient partager les avantages d'offrir ce genre de services plutôt que seulement la vente de produits neufs.

3.3 Instaurer des normes, des certifications ou des obligations d'étiquetage

Équiterre est ravie de voir que le gouvernement s'intéresse à de possibles normes, certifications ou règles d'étiquetage permettant de favoriser les produits circulaires. À ce sujet, une des propositions d'Équiterre est le développement d'un indice de durabilité au Canada pour une variété de biens, dont les appareils électroniques, comme l'a fait la France dans les dernières années. Prenant la forme d'une note de 1 à 10 avec un code couleur permettant d'informer les consommateurs et consommatrices sur la durabilité du produit, cet outil serait obligatoire sur l'étiquette du produit au moment de la vente, en ligne et en magasin.

⁷ ADEME. (2023). « [Une nouvelle campagne de communication](#) ».

Dans le cadre de notre étude, nous avons identifié plusieurs critères pour cibler les biens devant être couverts en priorité par un tel indice⁸. Certains biens électroniques répondent à plusieurs de ces derniers :

- Ils sont utilisés relativement souvent par les consommateurs et consommatrices ;
- Ils font l'objet de remplacements fréquents (ex. téléphones intelligents, imprimantes) ;
- Certains tombent souvent en panne (ex. téléphones intelligents⁹) ;
- Ils sont sujets à l'obsolescence esthétique ou psychologique (dépendants de la mode) ;
- Ils ont un prix d'achat élevé ;
- Ils ont une empreinte environnementale importante à la fabrication, mais de faibles impacts environnementaux à l'utilisation.

Selon notre étude, les effets d'un tel outil d'évaluation et d'information de la durabilité des produits sont réels, autant chez les consommateurs et consommatrices que chez les entreprises :

- Les trois quarts des Français et Françaises trouvent que l'indice de réparabilité en vigueur depuis 2021 est utile pour faire leur choix lors de l'achat¹⁰ ;
- Une étude menée en 2023 sur les ventes de 4 200 produits couverts par l'indice de réparabilité en France montre que les produits vendus sont de plus en plus réparables. Cette situation pourrait notamment s'expliquer par une plus grande disponibilité des pièces détachées et une plus grande information fournie aux consommateurs et consommatrices¹¹, qui constituent des critères présents dans le calcul de la note de l'indice de réparabilité ;
- L'indice de réparabilité français est devenu un vecteur de concurrence entre les marques : les fabricants s'efforcent de gagner des points sur l'indice afin d'obtenir un avantage concurrentiel ;

⁸ Côté, Amélie, Julie-Christine Denoncourt, Marc Journeault, Liane-Clarisse Mouchon et Chloé Steux. « L'information comme facteur clé pour la mise en marché et la consommation de biens durables et réparables L'indice de durabilité et son applicabilité au Canada ». 2024.

⁹ Selon notre étude réalisée en 2022, le téléphone intelligent est l'appareil qui a connu le plus souvent un bris durant les deux années précédentes (appareils électroménagers et électroniques confondus).

¹⁰ Halte à l'obsolescence programmée (HOP). « The French repairability index: first assessment – one year after its implementation ». 2022.

¹¹ Direction interministérielle de la transformation publique. « Évaluation d'impact de l'indice de réparabilité », octobre 2023.

- Certaines entreprises ont modifié leurs pratiques après avoir reçu une mauvaise note de réparabilité de la part du site Web iFixit qui produit une telle note pour les téléphones intelligents et les tablettes.

Plusieurs autres territoires ont emboîté le pas à la France : la Belgique a adopté un projet de loi afin de répliquer l'indice français, l'Union européenne se dotera d'un indice de réparabilité et plusieurs autres pays réfléchissent à implanter un outil semblable, comme l'Espagne, le Royaume-Uni et l'Inde. Il existe donc des initiatives desquelles le Canada pourrait s'inspirer.

Enfin, bien que nous soyons heureuses et heureux de constater que la réparation et le réemploi sont les stratégies privilégiées par ECCC afin d'allonger la durée de vie des plastiques dans les électroniques, la meilleure stratégie à préconiser reste la réduction à la source et nous encourageons donc le gouvernement à adopter des mesures en ce sens également.

Nous restons à votre disposition pour toute demande d'information ou pour une discussion plus détaillée au sujet d'une ou plusieurs de nos propositions.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations,



Julie-Christine Denoncourt

Analyste en réduction à la source | Équiterre

jcdenoncourt@equiterre.org